



achute

ka; 2. Legault avec Fre

an. — Maisonneuve, avec
2. Paquette; 3. Mai
y; 5. Husureau.

ans, sèches. — 1. Maison

la Burke Inka.

s en lait. — Paquette avec

Charlotte.

ns, en lait. — 1. Paquette

Charlotte De Kol; 2. A.

Pauline Canary Henger

4. Legault; 5. Husureau;

ns, sèches. — 1. Paquette

Mary De Kol; 2. Maison

Hienke.

et plus en lait. — 1. Pa

armen De Kol. Wayne;

avec Abbecker Snow

s, en gestation, 5 ans et

t avec Bella Veeman

sureau avec Riverview

De Kol; 3. Daoust avec

ngerveld.

Junior — Maisonneuve, a

Junior réservé. — Maiso

ne May Inka.

Pionne senior. — Ant. Pa

roncesse Championne De

Pionne réservé. — Maiso

da Inka.

e vieux taureau. — 1. Pa

lemagne De Kol. — 2. Pa

rogéniture de Charlotte

ust; 4. Husureau.

jeune taureau. — 1. Mai

ount Brookholm Inka;

Legault; 4. Wilson; 5.

e Femelle. — 1. Paquette

s de Ovila De Kol Ve

ior. — 1. Legault; 2. Pa

son; 4. Husureau; 5.

or. — 1. Paquette; 2. Mai

lson; 4. Fournier; 5. Le

eau.

de lait, 4.18%, 463 lbs de

os de beurre.

da. — Samuel Marcotte,

Qué., 12,150 lbs de lait,

de gras ou 493 3/4 lbs de



Volume XXII—Henri Gagnon, Président,

QUÉBEC 26 JUILLET 1934

Frs Fleury, Gérant,—Numéro 30

CHOSSES D'UN AUTRE SIECLE

Ce que les vieux lisaient

Vente d'animaux à la ferme
du Collège St-Anne

M. P. Leclair, avocat de Burlington sur le lac Champlain, vient d'acheter à Ste-Anne un taureau de 35 mois, une génisse de 22 mois portant veau, une autre génisse de 26 mois portant veau, une génisse de 15 mois, un veau de 2 mois pour £ 96 15s., ou trois cent quatre-vingt-sept piastres, argent courant du Canada.

Le taureau est de \$160.00, la génisse de 22 mois \$120.00; les trois autres, \$107. Ces animaux sont tous de race Ayrshire.

La génisse de 2 ans est de Drymen importée d'Ecosse en 1865 par M. Globensky, seigneur de St-Eustache, qui l'avait cédée à des conditions très libérales à la ferme du Collège de Ste-Anne avec deux cochons Berkshire. Nos lecteurs savent depuis longtemps que M. Globensky avait fait cet acte de munificence dans le but d'aider la ferme modèle attachée à notre école d'agriculture, à former un troupeau d'animaux pur sang qui pussent inspirer confiance aux élèves comme aux cultivateurs. Il a complètement réussi. Nous profitons de l'occasion pour lui en témoigner de nouveau toute la reconnaissance qu'il mérite de la part de l'institution agricole de Ste-Anne et du public agricole en général. Cette vache a été achetée par M. Stevenson, Rédacteur du *North Irish agriculturist* d'Edinburgh, l'un des journaux les plus répandus en Angleterre. Elle a été choisie par un homme compétent et désintéressé, dans le troupeau de feu M. McFarlane de Blairaraid en Ecosse, l'un des éleveurs les plus heureux dans les concours d'animaux pour ses ayrshires. M. Stevenson lui a rendu le témoignage qu'elle est du meilleur sang de l'ouest de l'Ecosse, et qu'il serait difficile de la battre dans aucun concours.

Le fait de cette vente parle assez haut en faveur du mérite de la ferme du Collège de Ste-Anne. Une appréciation comme celle-là, de la part d'un étranger qui n'hésite pas à acheter à de prix, fait voir jusqu'à quel point de perfection on est arrivé à Ste-Anne, en fait d'amélioration de l'espèce bovine.

M. Leclair est propriétaire d'une superbe ferme de 300 arpents qui lui a coûté dix mille piastres, sur les bords du lac Champlain, près de Burlington. Ses talents, son assiduité au travail et surtout sa grande probité, lui assurent des succès remarquables dans la carrière du barreau. Quoique jeune encore, il a devant lui un bel avenir. Il occupe ses loisirs d'études et de travaux agricoles. Propriétaire d'un grand domaine, il veut avoir un troupeau de vaches laitières Ayrshires. L'élevage, la vente du lait quand on est à la porte d'une ville, le beurre ou le fromage donnent toujours de bons bénéfices aux Etants-Unis.

M. Leclair est venu à Ste-Anne, sur les indications de M. le Dr. R. Foy, de

(Suite au dernier couvert)

Un bulletin sur les cours d'eau
municipaux

par M. Lionel LAFRANCE, B. S. A.

Depuis au delà de douze ans que nous maintenons notre rubrique "La loi pour tous", bien que nous n'ayons pas la compétence de répondre personnellement aux centaines de questions légales qui nous ont été soumises, nous avons quand même observé que la question d'amélioration, de réfection, de redressement et d'entretien des cours d'eau suscite énormément d'intérêt à la campagne. Elle intéresse les conseils municipaux comme les individus.

Si nous devions faire une classification établissant la nature des questions posées à notre avisur légal, depuis douze ans, nous sommes d'opinion que les demandes de renseignements de toute nature concernant cette question des cours d'eau, tant municipaux que locaux, figureraient à l'une des premières lignes du bilan, pour ne pas dire à la première.

C'est vous dire combien nous attachons d'importance au bulletin qui vient de publier ce technicien agricole spécialiste en matière de drainage; combien il est appelé à rendre service à maints conseillers municipaux, aux secrétaires de municipalités, aux inspecteurs agraires et à tous les cultivateurs.

Nous voudrions aussi dire un mot de l'excellente forme que M. Lafrance a donné à son travail très élaboré, de l'excellente classification des matières qui font de cette brochure un manuel précieux, dont bénéficieront énormément les cultivateurs avides de renseignements précis et de directives sûres quant à la législation, la procédure à suivre, et la technique des travaux à exécuter lorsqu'il y a lieu pour une paroisse, un comté ou plusieurs comtés intéressés à la réfection des cours d'eau supposés recevoir les eaux des fermes sillonnées, traversées ou limitées par les dits cours d'eau.

M. Lafrance débute en rappelant que la Commission des Eaux Courantes de Québec divise les cours d'eau de la Province en deux grandes classes:

1° Les cours dont le bassin n'est pas inférieur à 300 milles carrés ou à peu près; dépendance du domaine public et régie par la Commission des Eaux Courantes.

2° Les cours d'eau dont le bassin d'alimentation est de beaucoup inférieur à 300 milles carrés de superficie et dont l'usage des eaux intéresse surtout l'agriculture, soit pour l'approvisionnement ou l'évacuation des eaux. Cette classe, que l'on pourrait appeler cours d'eau secondaires, est régie, par les conseils municipaux.

Dans ce nouveau bulletin, vous trouverez les définitions exactes des cours d'eau municipaux, locaux ou de comté.

L'auteur a choisi et rassemblé, dans l'intéressant premier chapitre de sa brochure, toutes les clauses du Code municipal qui traitent de la loi des cours d'eau, indiquant les devoirs et responsabilités, respectifs des conseils de comté municipaux et locaux, des pouvoirs de régie des municipalités locales, de comtés et du bureau des délégués, voire même du ministre de l'agriculture, lors-

que pour drainer une ou plusieurs terres il est nécessaire d'effectuer des travaux à la fois dans la province de Québec et dans une province voisine.

Un troisième chapitre traite des procédures. L'auteur définit ce que sont des règlements, procès-verbal, acte de répartition, acte d'accord et va jusqu'à publier un modèle de formule d'acte d'accord. M. Lafrance suggère cette façon de procéder par acte d'accord comme moyen plus simple que par le procédé coûteux du procès-verbal. L'auteur écrit ceci:

"Cependant nous avons à notre disposition un moyen qui, tout en présentant les mêmes avantages qu'un procès-verbal, n'en possède pas les inconvénients. C'est l'acte d'accord."

Viennent ensuite quelques pages où sont énumérés les devoirs des officiers municipaux: secrétaire-trésorier, inspecteur municipal et surintendant spécial.

* * *

La seconde partie de la brochure de M. Lafrance est consacrée à la technique des travaux d'amélioration des cours d'eau, comprenant les études à faire sur le terrain: chaînage, localisation des cours d'eau, où il suggère les méthodes les plus simples à employer, pour passer ensuite au chapitre des facteurs qui influencent les dimensions des cours d'eau.

Nous ne faisons que les énumérer ici, mais dans son bulletin, M. Lafrance fournit sur chacun une foule de renseignements que vous trouverez bon d'avoir sous la main: vitesse du courant, la pente, la profondeur, la largeur, le talus, l'application ordinaire de la largeur et de la profondeur.

Vous y trouverez des instructions et des données précises pour calculer l'estimation du coût des travaux à faire pour améliorer un cours d'eau.

M. Lafrance passe ensuite à la construction. Là il traite du creusage à main d'homme, à la pelle à cheval, avec niveleur à routes, excavateurs mécaniques, de la dynamite. Il indique comment manipuler et épandre les levées provenant du creusage des cours d'eau améliorés.

* * *

L'auteur du bulletin No 129 considère le cours d'eau municipal à la base de l'égouttement des terres. Il est la base de tout égouttement superficiel ou souterrain et doit être tenu en état de transporter promptement les eaux des fermes vers les rivières ou autres issues naturelles.

"Jusqu'à ces dernières années, les cours d'eau ont été malheureusement trop négligés", ajoute M. Lafrance. "Cette négligence a surtout eu pour cause l'ignorance des méthodes à employer pour en faire un médium d'intérêt commun."

* * *

Une grande politique de drainage des terres a été lancée en 1928 par le Minis-

(suite à la page 299)

Un deuil pour la Société
d'industrie laitière

Les journaux nous ont appris la semaine dernière la mort de M. Elie Bourbeau, survenue à St-Hyacinthe, le 18 courant.

Le défunt était âgé de 69 ans. Il avait été professeur à l'Ecole de Laiterie provinciale, à St-Hyacinthe, de 1893 à 1896; Nous l'avons connu au printemps de 1932, à un congrès des inspecteurs de beurrieres et fromageries, dont il était l'inspecteur général depuis 1896. Le sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa, M. le Dr A.-T. Charron, était alors directeur de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe.

Un an plus tard, soit en 1923, feu M. Bourbeau était nommé par l'hon. M. J.-Ed. Caron, chef du Service de l'Industrie laitière de la Province.

Il vint s'établir à Québec, où nous eûmes la bonne fortune de le rencontrer de nouveau, et de le voir à ce poste de confiance durant cinq ans.

En 1928, le défunt assumait les fonctions de directeur de l'Ecole de Laiterie; il retourna alors à St-Hyacinthe pour y demeurer définitivement.

M. Bourbeau a succombé à une longue maladie dont il avait été en butte à quelques attaques sérieuses depuis quelques années.

La Société d'Industrie Laitière perd en M. Bourbeau, l'un de ses vétérans et de ses plus fidèles supports; les inspecteurs de fabriques laitières, une figure sympathique et amie; le personnel du Ministère de l'Agriculture, un confrère dévoué, et la classe agricole un serviteur précieux, qui a dépensé le meilleur de sa vie à se dévouer à nos intérêts agricoles les plus chers en travaillant à l'amélioration constante de la qualité de nos produits laitiers.

Aussi bien dans ses conférences aux congrès de la Société d'Industrie laitière, que dans les articles qu'il lui arrivait de passer à la presse agricole, "Le Bulletin de la Ferme" eut l'avantage d'en publier à diverses reprises, M. Bourbeau, donnait preuve de ses vastes connaissances en matière de fabrication de nos produits laitiers, et à défaut d'un style qui vise à la perfection littéraire, le défunt savait y suppléer par des données précises et de sages avis qui donnaient à ses écrits une valeur exceptionnelle pour l'homme du métier, et toutes les personnes intéressées aux progrès de l'industrie laitière de Québec. Quiconque chez nous parle d'industrie laitière, couvre un champ d'action qui englobe la forte majorité de la classe agricole.

La sépulture de M. Bourbeau, à St-Hyacinthe, vendredi dernier, a été fort imposante. Outre une foule de citoyens qui ont rendu un dernier témoignage de sympathie au regretté disparu qui a tenu un rôle important dans la vie municipale et sociale de la capitale maskoutaine, plusieurs représentants des ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa ont assisté aux funérailles et ont accompagné la dépouille mortelle à sa dernière demeure.

A la famille de M. Bourbeau et à toutes les personnes que cette mort plonge dans un deuil cruel, "Le Bulletin de la Ferme", veut bien offrir l'expression de sa plus vive et cordiale sympathie.

F. F.